

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 06 juillet 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 30 juin 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aïli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Françoise OLIVE à Monsieur Cédric MAUREL.

Absent excusé :

Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Madame Elisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET.

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony BLOYET.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.



**2023-65 FINANCES : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association
« Les amis de Cécile Bousquet et du Pastourel »**

Rapporteur : Madame Carole LAVAL

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 16	Abstentions : 0	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : 0

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Carole LAVAL, 3^{ème} adjointe, en séance du Conseil municipal que l'association « Les amis de Cécile Bousquet et du Pastourel » a formulé une demande de subvention auprès de la mairie dans le cadre d'un séjour où une olympiade est organisée les 3 et 4 juillet 2023 à l'EHPAD de Varilhes en Ariège. En effet, l'EHPAD Cécile Bousquet participe depuis plusieurs années à l'activité physique adaptée (APA) animé par les éducateurs sportifs de l'association « Siel bleu ». L'objectif est de maintenir et / ou d'améliorer la mobilité des résidents tout en créant du lien social. 5 résidents ont été retenus pour participer à cette olympiade.

Madame la 3^{ème} adjointe propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à ladite association pour un montant de 400 € correspondant à la prise en charge d'une partie de ce projet

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 3^{ème} ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

- **DONNE** son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association « Les amis de Cécile Bousquet et du Pastourel » dans le cadre de l'organisation du séjour des 3 et 4 juillet 2023 à Varilhes en Ariège ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le :
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le :